

**Bureau du 8 juillet 2002**

**Décision n° B-2002-0729**

commune (s) : Ecully

objet : **Paiement de la moitié des frais de notaire consécutifs au bail emphytéotique conclu entre l'indivision (Communauté urbaine, département du Rhône et région Rhône-Alpes) propriétaire d'un tènement situé 60, chemin des Mouilles et la société Euronews (Socemie)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 25 janvier 1999, le conseil de Communauté a accepté la conclusion, entre l'indivision (Communauté urbaine, département du Rhône et région Rhône-Alpes) propriétaire du tènement immobilier sis 60, chemin des Mouilles à Ecully comprenant un bâtiment à usage de bureaux d'une superficie utile de 3 384 mètres carrés, édifié sur un terrain de 25 365 mètres carrés et la société Euronews (Socemie), d'un bail emphytéotique pour une durée de 18 ans à compter du 2 novembre 1992.

Les frais et les honoraires du présent bail s'élèvent à 156 333,40 € et sont à la charge de la Communauté urbaine et du département du Rhône, conformément à l'engagement pris le 6 janvier 2000.

Aussi la Communauté urbaine prendrait-elle à sa charge la somme de 78 166,70 € correspondant à sa quote-part des frais d'actes notariés, sachant qu'elle a déjà réglé l'équivalent du tiers en 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 et celle en date du 25 janvier 1999 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la prise en charge de la moitié des frais d'actes notariés, soit 78 166,70 €.

**2° - Le solde** de cette dépense, soit 26 055,57 € sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 622 700 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,